

COMPLÉMENT SALARIAL POUR STAGE POSTDOCTORAL 2023-2024

Objectif

Favoriser le recrutement de stagiaires postdoctoraux dans les équipes des chercheuses et chercheurs du Centre NUTRISS.

Critères d'admissibilité

- La candidate ou le candidat doit effectuer un stage d'une durée minimale de 12 mois sous la supervision d'un membre du Centre NUTRISS;
- La superviseure ou le superviseur de la candidate ou du candidat doit accorder 50% ou plus de son temps en recherche au Centre NUTRISS;
- Le projet de recherche doit s'inscrire dans la programmation scientifique du Centre NUTRISS;
- Un projet de nature interaxe sera considéré comme un atout;
- La candidate ou le candidat ne peut détenir d'autres bourses pour stage postdoctoral.

Montage de la demande

La demande écrite doit inclure les informations suivantes:

1. Formulaire de demande;
2. Une lettre de présentation de la superviseure ou du superviseur démontrant l'impact de la bourse sur sa capacité à recruter la candidate ou le candidat;
3. Une lettre de motivation de la candidate ou du candidat;
4. Le CV de la candidate ou du candidat.

La demande doit être complète et présentée **en un seul document PDF**. Une demande incomplète ne sera pas considérée.

Critères d'évaluation (note de passage: 80 %)

Chaque dossier sera évalué par un comité composé de membres du Centre NUTRISS n'ayant pas de candidates ni de candidats dans le cadre du présent concours. Les critères d'évaluation seront les suivants:

- Effet structurant du projet en regard de la programmation scientifique du Centre NUTRISS (25 pts);
- Importance du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine de la nutrition (25 pts);
- Qualité de la candidate ou du candidat (25 pts);
- Qualité de la demande (15 pts);
- Justification de l'aide financière demandée (10 pts).

Nature du soutien financier (une complément salarial disponible)

- Contribution de **5 000 \$** au salaire de la candidate ou du candidat, non-renouvelable¹.

Date limite de réception des demandes

La superviseur ou le superviseur de la candidate ou du candidat doit transmettre la demande en format PDF (avec toutes les sections fusionnées dans l'ordre indiqué pour le montage de la demande) à annie.lapointe@fsaa.ulaval.ca avant **vendredi le 7 juillet 2023**. Une seule demande par chercheuse/chercheur peut être soumise.

¹ Des retenues fiscales et des cotisations syndicales seront prélevées à chaque paie conformément aux règles de la convention collective en vigueur.